

SEPTEMBRE 2020
N°106

le Chasseur de l'Aube

Revue de la Fédération des Chasseurs de l'Aube



OUVERTURE 2020

PAGES 6/7

**AFFICHE
GESTES BARRIÈRES**
PAGES 10/11

**PAVILLONS DE CHASSE
ET CHAUVÉ-SOURIS**
PAGE 12

**CONNAISSANCE
PERDRIX GRISE**
PAGES 15/16

WWW.FDC10.ORG



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX





Vos besoins

Constituer une épargne. Préparer votre retraite.
Diversifier votre patrimoine.

Nos produits

Tontine, Assurance-vie, Epargne retraite,
Placements financiers, Prévoyance.

Joël RAPINAT - Agent Général d'assurances
Le Conservateur

LE PRESBYTÈRE, 5 rue du cimetière
10110 VITRY LE CROISE

N°Orias 07016968 - Tél : 06 33 63 60 31

Les Associations Mutuelles Le Conservateur : Société à forme tontinière.
Entreprise régie par le Code des assurances.
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : Société d'assurance mutuelle.
Entreprise régie par le Code des assurances.
Conservateur Finance : Société de financement et entreprise d'investissement.
S.A. au capital de 15 000 000 € - R.C.S. Paris B 344 842 596.
Siège social : 57 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS - www.conservateur.fr

Photo: do. images - image - Document non contractuel - ne pas être utilisé pour la publicité.

Gamm vert N°1 DE LA JARDINERIE

DU
2 AU 27
SEPTEMBRE

DÉCOUVREZ L'UNIVERS DE LA CHASSE

ÉQUIPEZ-VOUS POUR BIEN COMMENCER LA SAISON

GRAND CHOIX DE CARTOUCHES DE CHASSE



29€₉₅

LA BOÎTE DE 20

Balle 7 x 64
10.7 g/165g

39€₉₅

LA BOÎTE DE 20

Balle 300 Winchester
180 grain



42€₉₅

LA BOÎTE DE 20

Balle calibre 280 Remington
165 grain

OFFRE VALABLE DANS LES MAGASINS DE : ARCIS-SUR-AUBE, BRIENNE, CHAOURCE

*Avec plus de 900 magasins, Gamm vert est la jardinerie N°1 en France (953 magasins au 04/06/2020).
Prix de vente maximum conseillé, valables du 2 au 27 septembre 2020. Nous avons commandé les articles en quantité suffisante. Si un produit venait à manquer avant la fin de la promotion, nous vous fournirons un produit équivalent au même prix dans les meilleurs délais. Magasin franchisé indépendant Gamm vert. Magasin agréé pour les activités de distribution de produits phytopharmaceutiques - grand public bénéficiaires d'un agrément conformément à la loi du 17 juin 1992.

Rendez-vous sur notre site [Gamm vert](http://Gamm vert.fr)

TABARE PERE ET FILS

depuis 1933



TRANS-MANU-MACHINES

MANUTENTION - LEVAGE - TRANSPORT

Location : Grues - Chariots élévateurs - Nacelle
Containers de chantiers - Bungalows

TROYES • Z.A. des Grévottes

10, route de Verrières - 10450 Bréviandes
Tél. 03 25 82 22 70 • Fax : 03 25 49 66 27

Email : tmm.troyes@wanadoo.fr
www.trans-manu-machines.com



MARCHAND JEAN-PIERRE

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS Spécialisée dans le curage et la création d'étangs

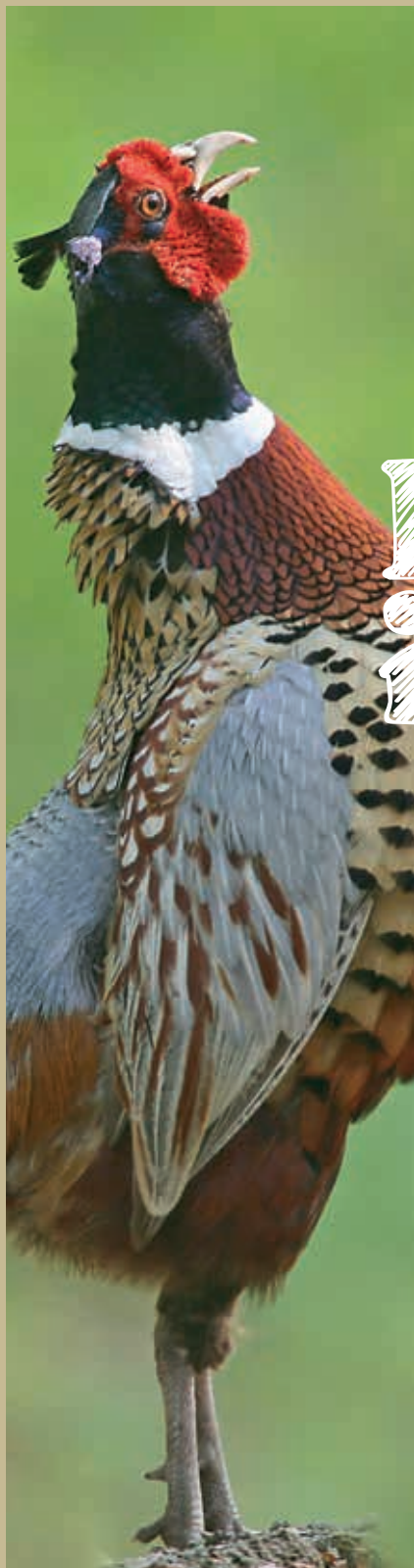
06 30 52 63 44
06 14 89 20 75



www.marchand-jean-pierre.com

51290 GIGNY-BUSSY

Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr



Après des mois d'attente, nous retrouvons notre passion

C'est toujours avec un réel plaisir que je vous adresse ces quelques lignes à l'aube d'une nouvelle saison cynégétique !

Cette année 2020 nous aura profondément marqué. Cette pandémie sans précédent a impacté nos vies, nos activités et notre passion. Nous savons que l'inquiétude

est toujours présente pour une grande majorité des organisateurs de chasse. La peur que cette situation entache la partie la plus importante de notre passion, la convivialité. Evidemment, la prudence et la protection des plus fragiles de nos nemrods est primordiale.

Aussi, nous avons souhaité vous accompagner pour cette nouvelle saison. Avec un souhait de ne pas tomber dans la psychose générale, votre Fédération, vous propose dès aujourd'hui des « kits Covid » pour vos adhérents (à retrouver dans votre revue). Mettre en place les bons réflexes dès maintenant est important. Vous trouverez au centre de votre revue une affiche des gestes barrières indispensables pour pratiquer notre passion aujourd'hui !

Malgré ce contexte exceptionnel, c'est avec un plaisir non dissimulé que je vous retrouve pour cette nouvelle saison 2020/2021. Retrouver la plaine, accompagnés de nos chiens n'a pas semblable sensation. Qui plus est, pour une saison, où la reproduction de notre petite faune de plaine est magnifique ! Perdrix, lièvres et faisans sont présents en nombre sur nos territoires. Vos actions de terrain au quotidien associées à une météo propice à la reproduction permettent aujourd'hui de revoir nos effectifs de petit gibier à la hausse. Evidemment, je conseille toujours d'être prudent sur les prélèvements qui en découleront.

Je ne peux finir ces quelques lignes sans aborder le contexte sociétal actuel. Alors que certain de nos concitoyens sont loin de notre vision de la ruralité, ils souhaitent aujourd'hui imposer à tous leur mode de vie « hors-sol » ! Alors, mes chers amis, je vous demande de rester unis quelques soit nos pratiques de chasse, d'avoir sur le terrain une conduite exemplaire sur le respect des règles, sur la sécurité et sur le respect des autres activités de nature, la chasse est légitime, à nous de la conforter par nos comportements sur le terrain qui se doivent d'être irréprochables !

Je vous souhaite une très belle année cynégétique, amicalement en Saint-Hubert.

Claude MERCUZOT

Président de la FDC10

Rédaction : Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet, président de la commission promotion de la chasse de la communication et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

Crédits photos :
FDC Aube et FNC.

Adresse :
FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle
10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51 11
E-mail : fdc10@fdc10.org
www.fdc10.org
Dépôt légal n° 26-342/o - 4^e trim. 2018
Imprimé sur papier recyclé.

Maquette et Impression :
Imprimerie La Renaissance
Labellisée Imprim'Vert.



Retrouvez-nous aussi sur internet

www.fdc10.org



SCAN ME





CONNAISSEZ-VOUS VOTRE **FÉDÉRATION** ?

Organiser et structurer la chasse

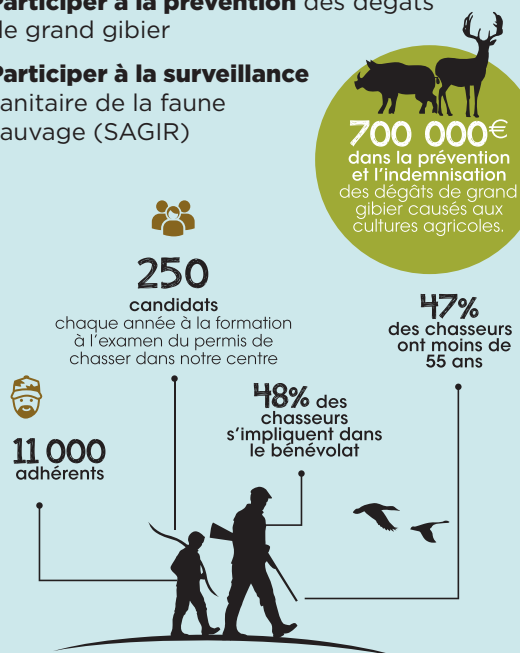
- **Réprimer le braconnage**
- **Réaliser des suivis de la faune sauvage** (comptages, établissement des plans de chasse et suivi des prélèvements...)
- **Former les chasseurs** à la connaissance de la pratique de la chasse et à la biologie des espèces
- **Former les chasseurs et responsables de chasse** à la sécurité

Participer à l'éducation, à l'environnement et au développement durable

- **Proposer des sorties nature** pour les scolaires et le grand public
- **Développer des outils pédagogiques**
- Proposer aux enseignants **un programme pédagogique** complet en lien avec les référentiels scolaires
- Mettre à disposition des enseignants **un catalogue pédagogique** validé par l'éducation nationale

Missions de Service Public

- **Indemniser** après constat les dégâts de grand gibier causés aux cultures agricoles
- **Participer à la prévention** des dégâts de grand gibier
- **Participer à la surveillance** sanitaire de la faune sauvage (SAGIR)



"Projet éducatif conforme aux programmes 2015 et a fait l'objet d'une convention avec la DSDEN de l'Aube"

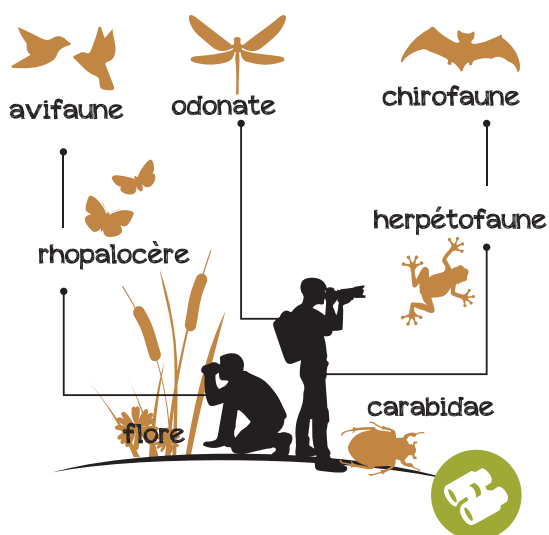


Réaliser des expertises environnementales

- Proposer et gérer les suivis de **compensations environnementales**
- Élaborer et mettre en place des **plans de gestion des espaces naturels**
- **Assurer l'animation et la veille écologique** des espaces naturels sensibles (Natura 2000)



• Participer au suivis environnementaux :



Gérer et protéger les territoires

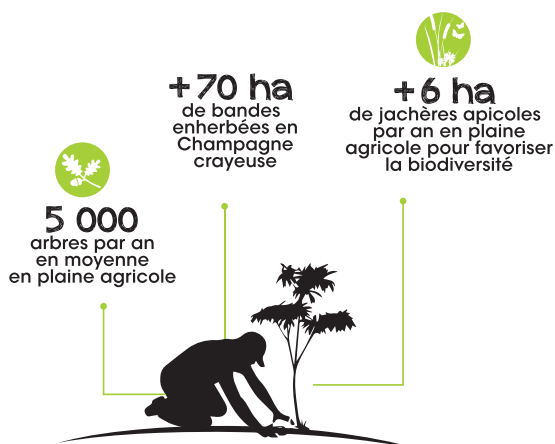


Notre fédération départementale participe aux décisions, en matière de biodiversité et de mise en valeur de l'espace naturel qui évolue aux rythmes des mutations accélérées de notre société.

Elle apporte, grâce à ses collaborateurs techniques et scientifiques, sa contribution en matière d'expertise écologique.

Elle met en oeuvre et subventionne d'importants programmes de jachères et d'aménagements en faveur de la faune sauvage, en partenariat étroit avec le monde agricole.

L'association plante



Interlocuteur technique



Pour les associations



Pour les acteurs économiques



Pour les entreprises
Pour l'administration

Les chasseurs, acteurs économiques Aubois





OUVERTURE **2020** VERS UN BON CRU !

LE LAPIN DE GARENNE

Ce qui était l'espèce numéro une de la chasse française est devenu aujourd'hui une espèce problématique pour un grand nombre de territoires.

Pour certains, espérant désespérément son retour pour divertir les chasseurs passionnés et pour d'autres une présence bien souvent indésirable due aux dégâts agricoles commis. Les conditions sèches du printemps permettent à nos garennes de se reproduire parfaitement. Nous espérons toutefois que cette année 2020 ne soit pas identique aux précédentes avec une forte présence de lapins pendant l'intersaison et une chute catastrophique des populations à l'ouverture générale de la chasse. En effet, les mortalités intervenant en fin d'été, début de l'automne ne permettent plus des prélèvements à la chasse satisfaisants.



LE LIÈVRE

Les comptages des reproducteurs au printemps dernier montrent une stabilité, voire une légère hausse, de nos effectifs. Les premières observations de la reproduction 2020 semblent annoncées une belle année pour nos capucins. Cette reproduction sera définitivement estimée lors de l'analyse des pattes de lièvres prélevés à la chasse. En 2019, 47% des lièvres prélevés à la chasse étaient des jeunes de l'année. Pour rappel, en dessous de 60% de jeunes, l'indice indique une mauvaise reproduction de l'espèce. Les conditions météorologiques associées aux populations de renards très élevées impactent réellement nos lièvres aujourd'hui.

LA PERDRIX GRISE

Après une année 2019 très satisfaisante, avec certes un effectif reproducteurs faible, mais un indice de reproduction avoisinant les 6 jeunes par poules, nos comptages de mars 2020 étaient en augmentation de 45 % par rapport à l'an passé (6.1 couples aux 100 ha de moyenne départementale). Cette nouvelle année confirme cette bonne dynamique avec un indice de reproduction de 5,9 Jeunes par poule ! Ces chiffres nous laissent présager une saison de chasse correcte en gardant à l'esprit l'importance de préserver nos futurs couples pendant l'hiver pour espérer une nouvelle augmentation de nos reproducteurs au printemps prochain.





LE CHEVREUIL

Prudence sur le chevreuil

L'année 2019/20 sera encore marquée par une légère augmentation de l'attribution chevreuil (9170 contre 9112 l'année passée) montrant ainsi la bonne santé de notre population. Il faudra rester prudent car dans certains massifs boisés, le chevreuil semble marquer le pas, compensé par une population bien présente en plaine.



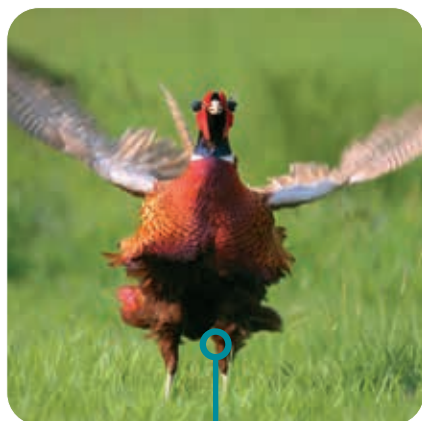
LE SANGLIER

Une année record !

La saison 2019/20 aura permis de se rapprocher de la barre symbolique des 12000 animaux, avec un prélèvement de 11958 sangliers soit une augmentation de 4%. Ce chiffre record reflète l'engagement des chasseurs dans le contrôle des populations, permettant ainsi de contenir au mieux les dégâts de gibiers.

La reproduction suit une année plutôt normale mais le nombre de marcassins y est conséquent, le sanglier sera donc encore bien présent dans nos massifs forestiers. Restons donc très vigilant pour la saison à venir car la fructification forestière s'annonce cette année exceptionnelle !

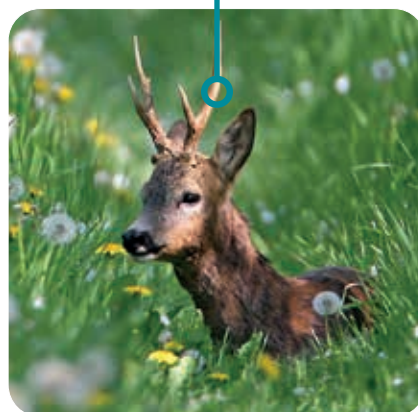
La pression de chasse sur certains secteurs devra être maintenue (secteur de CLAIRVAUX entre autres) avec des prélèvements conséquents en début de saison de chasse et la mise en place de l'approche d'une manière systématique.



LE FAISAN COMMUN

Sans doute le gibier d'avenir, les densités de coqs chanteurs atteignent des indices sans précédent dans notre département. Le contexte sanitaire de notre pays, n'a pas permis aux gestionnaires de suivre les coqs chanteurs en avril dernier mais la certitude d'avoir des effectifs en augmentation est bien présente. En 2019, la moyenne départementale était de 10 coqs chanteurs aux 100 ha alors que la moyenne nationale sur l'espèce est de 6.4 coqs chanteurs. Ces résultats sont évidemment dûs à l'investissement des chasseurs sur plus de 160 000 ha de notre département !

Les premières observations semblent indiquer une reproduction correcte malheureusement impactée par une fauche des foin précocement. Soyons donc vigilants cette année encore, sur nos prélèvements car le taux de réalisation indique une baisse et on ne connaît pas bien encore l'impact de la canicule de 2019.



La connaissance des prélèvements repose uniquement sur la saisie en ligne des responsables de chasse via notre site internet sur l'espace adhérent. Votre participation doit permettre de suivre l'évolution des prélèvements et ainsi défendre nos intérêts cynégétiques. Ces données sont donc très importantes, nous comptons sur votre participation active !



Julien HIMEUR

Taxidermiste

Mammifères Européens
Oiseaux, Safaris

Atelier :

24 Bis rue Fortier

10000 TROYES

Tél. 06 33 44 47 56

julientaxidermiste@hotmail.fr

www.julienhimeurtaxidermiste.com



FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUE

71220 CHAVAGNY-SUR-GUYE

Tél. 03 85 24 65 23

Fax : 03 85 24 68 83

www.clotures-electriques.com



Nature Dog 10

9, Rue Saint Pierre - 10140 VENDEVRE SUR BARSE

03 25 70 14 91 - 06 33 99 59 87

naturedog10@orange.fr

Alimentation et accessoires animaux
Croquette fabrication française
Vente possible à la palette
Tarif palette à partir de 18 sacs
Équipement chasse et nature
Chaussures vêtements
Homme - Femme - Enfant



Logé 10 Arcis

2 armuriers à votre service
Franck diplômé de Saint-Etienne
Grégory diplômé de Liège

ARMES - OPTIQUES

MUNITIONS - VÊTEMENTS

Armes et munitions de catégorie B

Stand de Ball-trap et de tir.

Sanglier courant, simulateur de tir laser

Votre passion, notre métier
depuis 50 ans



Tir au sanglier courant de 14h30 à 18h00

Les samedis 26 Septembre, 3 et 10 octobre

RETROUVEZ NOUS À L'ARMURERIE, LOGE10

10700 ARCIS-SUR-AUBE - TEL. : 03 25 37 84 70

PLUS D'INFORMATION EN UN CLIC SUR

www.armurerie-loge10.com



Nouveauté à la Fédération !

Nous pensons aussi à nos compagnons à 4 pattes En vente à la Fédération au prix de 49,90€, une trousse de premiers secours pour nos chiens !



Le nouveau Président de la Fédération des chasseurs des Ardennes,

Jean-pol Gambier est venu découvrir notre organisation, mais aussi la diversité de la chasse Auboise. L'avenir de la chasse passe aussi sur notre capacité à nous fédérer ! La chasse traditionnelle du Vanneau huppé dans les Ardennes à bien évidemment été abordée, l'occasion pour Claude Mercuzot (Président de la FDC 10) de confirmer le soutien sans réserve des chasseurs Auboises pour cette pratique qui s'inscrit dans notre histoire !



En bref

L'éducation à la nature une priorité pour notre Fédération !

Cet été, ce sont plus de 600 enfants qui ont participé à nos animations. Faire découvrir gratuitement le monde qui nous entoure est indispensable pour la protection de notre biodiversité locale ! Méline, terminant son service civique à la Fédération, a été une animatrice pédagogique passionnée pendant tout l'été !



Découverte des zones humides, des forêts, des plaines agricoles, de la ville et des espèces qui leurs sont inféodées, étaient au programme des animations en salle et sur le terrain !

Nous sommes très attachés à rendre accessible gratuitement ces animations à tous !
La nature n'est pas à vendre...

Un chasseur en campagne

Le livre « Un chasseur en campagne » de Willy SCHRAEN avec la préface de Me Éric DUPOND MORETTI, est disponible à la FDC 10, depuis 18 août et au prix de 19.90 €.

Un livre événement pour les chasseurs, où le Président de la Fédération National des Chasseurs s'exprime largement sur l'avenir de la chasse et de la ruralité ! Il assure que les chasseurs sont les premiers écologistes de France... Au point que s'affrontent aujourd'hui une écologie pratique et une écologie dogmatique.

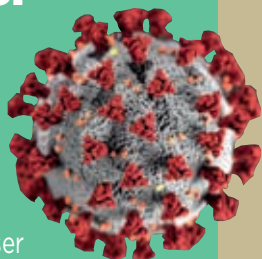
« Pour ceux qui décideront de s'immerger dans ma vision de la chasse et de la ruralité, je vous souhaite de prendre autant de plaisir à lire ce livre, que j'en ai eu à l'écrire... Amitiés. WC »



Pour nous protéger 105 €

Kit Covid

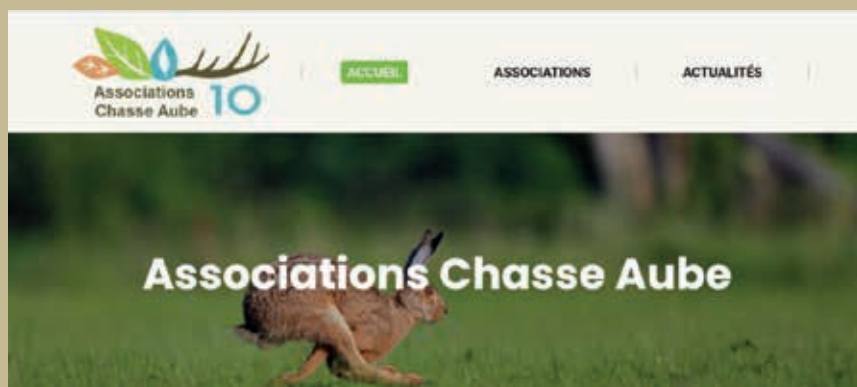
- Aérosol désinfectant et désodorisant à pulvériser dans vos rendez-vous de chasse
- Gel hydroalcoolique 100 ml - Pack de 24 gels
- 1 Visière de protection de visage
- Masques 3 plis à usage unique protection civile (Boîte de 50)



Envie de rejoindre une association de chasse spécialisée Auboise ? Suivez leurs actualités sur leur site internet 100% chasse !

Partageons notre passion !

Responsables de chasse, membres d'associations de chasse, chasseurs, nous mettons à votre disposition un kit de communication pour vos manifestations. Chasseur et fier de l'être !





COVID-19

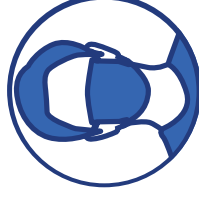
CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, LES CHASSEURS RESPONSABLES



Se laver
très régulièrement
les mains



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable
En cas de fièvre,
Restez chez vous !



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades



AVANT LA CHASSE,

Diffusion des consignes spécifiques Covid-19 et de chasse
par voie électronique pour limiter les temps de groupe

Privilégier les actions de chasse individuelles
(affût-approche, billebaude, chasse à la botte...)
lorsqu'elles sont possibles.



À LA CHASSE,

Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique
Désinfecter votre rendez-vous de chasse avant
et après votre journée.

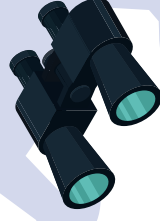


Limiter au maximum les temps de
partage (repas, etc.) sinon respecter
les consignes ministérielles
spécifiques à la restauration.



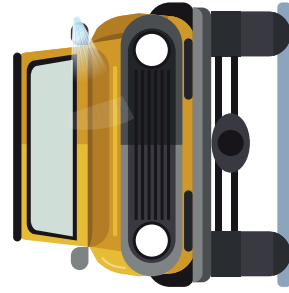
— Design by All-free-download.com —

Au rond de battue, lieu ouvert et aéré
Privilégier les groupes de 10 personnes maximum
Respecter une distance de 1 m entre chaque personne
«jauge» de 4m2 par personne dans un lieu fermé.



N'échanger pas votre matériel
Désinfecter après usage.

Privilégier de faire l'appel des chasseurs
présents à haute voix, en cas de signature
du registre, chacun son stylo.



Les déplacements se font,
une seule personne par véhicule
En cas de transport «collectif»
Port du masque obligatoire.

À la salle de découpe,
respecter les
distanciations.

Transport de la venaison :
Sacs à usage unique ou sac personnel.



Votre Fédération vous accompagne :
Chemin de la queue de la pelle
10440 La Rivière de Coprs - 03.25.71.51.11
www.fdc10.org - fdc10@fdc10.org



Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE



PAVILLONS DE CHASSE & CHAUVES-SOURIS :

ÉTAT DES LIEUX

Comme bon nombre d'espèces animales, les chauves-souris présentent des états de conservation défavorables. Homogénéisation des paysages, disparition des insectes, gestion forestière, rénovation des bâtiments, éoliennes.... autant d'éléments qui conduisent à une diminution des populations.

Les greniers autrefois favorables dans les villages ont été réaménagés, certaines granges ne sont plus que des tas de pierres... obligeant parfois les chauves-souris anthropophiles, à trouver refuge dans les maisons forestières et les pavillons de chasse. L'absence d'activités cynégétiques du printemps à l'automne leur permet de s'y reproduire en toute tranquillité. Si certains pavillons de chasse ne constituent que des sites de transit ou de refuge pour quelques mâles isolés, d'autres peuvent abriter des colonies de mises-bas particulièrement importantes pour plusieurs espèces.

Des données collectées ces dernières années dans le Nord-est

aubois indiquent une présence régulière du Petit Rhinolophe dans ces structures, plus rarement la Barbastelle d'Europe qui privilégiera, quant à elle, les poutres ou bardages au-dessus des portes. Mais avec 25 espèces connues en Champagne-Ardenne, d'autres espèces peuvent aussi y trouver refuge comme la Pipistrelle commune, l'Oreillard gris, la Sérotine commune et plusieurs espèces de vespertiliens.

Compte-tenu de la diminution des populations de certaines espèces de chauves-souris, le Pôle Biodiversité de la FDC10 aimerait évaluer l'importance et le rôle des pavillons de chasse et autres maisons forestières pour la conservation du Petit rhinolophe et autres espèces anthropophiles, l'utilisation de ces édifices en fonction des différentes régions naturelles et évaluer les éventuels besoins pour protéger durablement les colonies les plus importantes. La Biodiversité est à notre porte, montrons que le monde cynégétique contribue aussi à la préservation de ces espèces menacées.

Si vous avez eu l'occasion de photographier les individus présents, en veillant à ne pas les déranger inutilement, merci de bien vouloir nous transmettre la photographie. Cela nous permettra de donner un nom à l'espèce. Selon nos disponibilités, une visite de site pourra être organisée avec le responsable local en juin 2021.

Bien évidemment, si vous abritez également des colonies de chauves-souris, hiver comme été, chez vous, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Une visite de site pourra être programmée pour identifier les espèces présentes.

Contacts Pôle Biodiversité FDC10

Mariane COQUET
coquet.m@fdc10.org

Vincent TERNOIS
ternois.v@fdc10.org
07. 82 03 06 46

Nous invitons les responsables locaux des sociétés de chasse à nous indiquer la présence ou non (l'absence est également importante pour cette étude) dans les pavillons et cabanes de chasse de leurs territoires respectifs, qu'il s'agisse des structures utilisées mais aussi des anciens pavillons aujourd'hui à l'abandon. Pour cela nous avons besoin des éléments suivants :

Nom de la société : **Nom du responsable local :**

Email ou téléphone de l'interlocuteur :

Commune / Lieu-dit :

Coordonnées géographiques ou extrait de carte IGN :

Période de présence : ☐ mars-mai ☐ juin-août ☐ septembre-octobre

Effectifs : ☐ 0 ☐ - de 5 ☐ 5 à 10 ☐ 11 à 20 ☐ 21 à 50 ☐ + de 50 ☐ inconnue mais présence de guano (crottes)

☐ Présence annuelle ☐ Occasionnelle ☐ Absence



RESERVE NATIONALE DE LA **BASSEE**



En 2019, la secrétaire d'Etat à la Transition écologique, avait présenté la liste des 27 projets d'extension du réseau des Réserves Naturelles Nationales (RNN) d'ici 2022.

L'ensemble de ces Réserves Naturelles Nationales constituent le niveau de protection le plus élevé en France. **Pour aboutir à la création ou l'extension de ses nouvelles RNN d'ici 2022, un cadre réglementaire adaptée à chacun des territoires concernés sera défini.**

Alors sommes-nous concernés ?

La réponse est OUI, car effectivement dans l'Aube, le ministère prévoit de créer une nouvelle zone protégée. Cette zone pourrait d'ailleurs prendre le nom de Réserve Naturelle Nationale de la Bassée. Un projet qui doit permettre d'ajouter à terme près 2 500 hectares au réseau d'aires protégées existants.

Communes concernées : Barbuise/Crancey/Marnay-sur-Seine/Périgny-la-Rose/Pont-sur-Seine/Romilly-sur-Seine/Saint-Hilaire-sous-Romilly

Définition d'une Réserve Naturelle Nationale

Une réserve naturelle est une partie du territoire où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de

fossiles et, en général, du milieu naturel, présente une importance particulière. Il convient de soustraire ce territoire à toute intervention artificielle susceptible de le dégrader.

Un plan de gestion, rédigé par l'organisme gestionnaire de la réserve pour cinq ans, prévoit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre sur le terrain afin d'entretenir ou de restaurer les milieux.

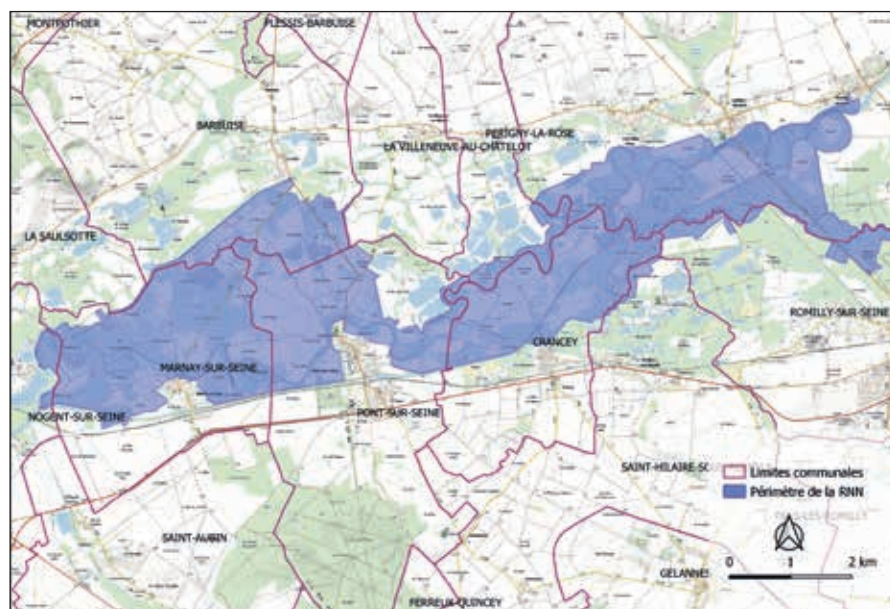
Qui valide les Réserves Naturelles Nationales

Le préfet instruit le dossier, le soumet à enquête publique et aux consultations locales après avis du Conseil National de la Protection de la Nature et approbation du ministre en charge de l'écologie.

Lorsque le projet de décret de classement ne rencontre aucune opposition de la part des propriétaires, le classement se fait par décret simple. En cas d'opposition d'au moins un propriétaire ou un titulaire de droits réels au projet de classement, celui-ci se fait par décret en Conseil d'Etat (et non conseil des ministres)..

Ce décret précise les limites de la réserve naturelle, les actions et activités, travaux, constructions, installations et modes d'occupation du sol qui sont réglementés ou interdits, ainsi que les conditions générales de gestion de la réserve. Pour faire vivre la réserve au quotidien un gestionnaire est désigné, ainsi qu'un comité consultatif et éventuellement un comité scientifique.

Périmètre provisoire du projet





La gestion de la Réserve Naturelle Nationale peut être confiée à une collectivité, une association, une fondation ou un organisme public comme un parc naturel. Cet organisme gestionnaire se voit confier la responsabilité de mettre en place le plan de gestion de la réserve qui va déterminer pour 5 ans les actions de conservation et de protection de la réserve.

Le comité consultatif, obligatoire, est composé du préfet de département où se situe la réserve, des représentants des administrations, des élus, des propriétaires, des usagers et des associations. Il contrôle le bon fonctionnement de la réserve, prévoit les aménagements nécessaires et propose au préfet les mesures réglementaires à mettre en place dans la réserve.

Le comité scientifique permet au comité consultatif et au gestionnaire de prendre des mesures de gestion et de protection appuyées par des arguments scientifiques.

Le classement en réserve naturelle interdit toute destruction et toute modification du milieu.

Des activités pouvant être réglementées, notamment la chasse, la pêche, les activités agricoles, forestières et pastorales, industrielles, l'exécution de travaux, l'extraction de matériaux, l'utilisation des eaux, la circulation du public, la divagation des animaux domestiques....

Fonctionnement d'une réserve nationale

Les réserves nationales conjuguent réglementation et gestion et ont pour objectif une protection durable des milieux et des espèces.

Elles accomplissent trois grandes missions :

- Protéger le patrimoine naturel, Par l'application de la réglementation.

Les réserves naturelles sont des outils réglementaires qui concernent tout ou partie du territoire d'une ou plusieurs communes dont la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux ou de fossiles et, en général, du milieu naturel, présente une importance particulière, ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.

- Gérer le patrimoine naturel, Par des actions d'entretien des milieux. Programmées dans un plan pluriannuel, ces actions sont évaluées dans le cadre de suivis scientifiques continus.
- Faire découvrir le patrimoine naturel et favoriser la prise de conscience de l'importance de préserver la biodiversité, par l'accueil du public et le partage des connaissances

Présentation du CNPN

Le Conseil National de la Protection de la Nature

Le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) créé en 1946, est une institution rattachée au ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer français, chargée d'étudier et de donner un avis consultatif sur les projets et textes législatifs ou réglementaires concernant la préservation des espèces sauvages et des espaces naturels, notamment la création de réserves naturelles sur le territoire métropolitain et en Outre-mer.

Le CNPN est un groupe pluridisciplinaire d'experts. Ces experts sont désignés pour leurs compétences en biodiversité, écologie, gestion et conservation des milieux naturels, géologie, sociologie, anthropologie, droit de l'environnement... venant de tout le territoire français dont d'Outre-mer. Ils apportent leur conseil à l'État sur des sujets complexes concernant la biodiversité.

Les prochains mois valideront ou pas la réserve nationale sur la bassee

Le Préfet de l'Aube, Préfet coordonnateur du projet, a souhaité une concertation large avec les acteurs du territoire pour travailler sur l'avant-projet de la réserve naturelle nationale.

Il a pour cela instauré en 2017 un comité de pilotage, pour faire régulièrement le point sur l'avancée du dossier. Le COPIL d'octobre 2020 a pour objectif de clore cette première séquence de travail et de faire remonter un avant-projet partagé collectivement.

Cet avant-projet sera soumis pour avis avant la fin d'année au Conseil National de Protection de la Nature. Si l'opportunité de créer une réserve se confirme, une enquête publique et des consultations locales seront démarrées début 2021 sur un projet de réserve naturelle nationale.

La procédure de création d'une réserve naturelle nationale est longue, afin de donner le temps à toutes les parties prenantes de s'exprimer sur le sujet. Sa finalisation n'est donc pas attendue avant 2022, avec une signature et une publication du décret par le ministre en charge de la protection de la nature après avis du Conseil d'Etat.





ESTIMER LA REPRODUCTION DE PERDRIX GRISE

Objectifs visés

Déterminer le succès reproducteur des perdrix par l'estimation de l'âge-ratio des oiseaux observés en fin d'été.

Méthode

Les compagnies sont observées à partir d'une voiture en début de matinée et en soirée dans les parcelles récoltées. Pour les détecter, il faut parcourir systématiquement toutes les bordures de couvert et l'intérieur des parcelles accessibles.

Pour chaque compagnie on doit déterminer impérativement et précisément en l'observant avec des jumelles de qualité le nombre d'adultes et le nombre de jeunes. Dans la mesure du possible, on déterminera aussi le sexe des adultes et l'âge des jeunes. Cela permet des analyses plus précises et une meilleure distinction des compagnies.

Il est important de noter toutes les observations, même les adultes n'ayant pas de jeunes à leurs cotés.

Traitement des résultats et restitution

Le succès de la reproduction est estimé par le rapport entre le nombre total de jeunes observés pour un terrain et le nombre de poules.

Interprétation

Le nombre de jeunes par poule représente la synthèse de trois paramètres démographiques : le pourcentage de poules ayant réussi à mener un nid à terme, la taille de la ponte et le taux de survie des jeunes jusqu'à l'échantillonnage.

fiche de bilan d'échantillonnage des compagnies de perdrix

département: _____ année: _____

nom du rédacteur de la fiche: _____

nom de la zone: _____ surface (SAU): _____ ha
densité de perdrix au printemps: _____ couples/100 ha surface échantillonnée: _____ ha

perdrix grises / rouges¹

numéro de compagnie	date d'observ.	période d'observ. ²	nb total de perdrix	nb d'adultes	nb de poules	nb de coqs	nb de jeunes	âge estimé des jeunes (semaines)	observations
_____	____/____/____	M / S							
_____	____/____/____	M / S							
_____	____/____/____	M / S							
_____	____/____/____	M / S							
_____	____/____/____	M / S							
_____	____/____/____	M / S							

Indice de reproduction

< 4 jeunes par poule : Mauvaise reproduction (Les mortalités à l'hiver prochain ne seront pas compensées par la reproduction de l'année ; Les effectifs au printemps suivant seront en baisse)

De 4 à 5 jeunes par poule : Reproduction Moyenne

De 5 à 6 jeunes par poule : Bonne reproduction

> 6 jeunes par poule : Très bonne reproduction

Poule ou coq ?

Le sexage se fait à partir des scapulaires et des moyennes couvertures : -le coq porte une bande jaune clair

la poule porte cette même bande avec des raies transversales plus ou moins marquées mais toujours présentes



Plume de coq



Plume de poule



Tableau chronométrique de Bureau

CROISSANCE DES RÉMIGES PRIMAIRES CHEZ LA PERDRIX GRISE																
N° de rémige	10	9	8	7	6	5	4	3								
Age du perdreau (en jours à la chute de chacune des rémiges juvéniles)	24	27	33	39	47	55	67	86								
CROISSANCE DE LA RÉMIGE POST-JUVENILE																
	mm	j	mm	j	mm	j	mm	j	mm	j	mm	j	mm	j	mm	j
	5.5	25	5	28	5	34	5	40	5	48	5	56	4	68	3.7	87
	11	26	10	29	10	35	10	41	10	49	10	57	8	69	7.4	88
	15	27	15	30	15	36	15	42	15	50	15	58	12	70	11.1	89
			20	31	20	37	20	43	20	51	20	59	16	71	14.8	90
			25	32	25	38	25	44	25	52	25	60	20	72	18.5	91
			29	33	29	39	30	45	30	53	30	61	24	73	22.2	92
					34		35	46	35	54	35	62	28	74	25.9	93
						39	47	40	55	40	63	32	75	29.6	94	
									44	45	64	36	76	33.3	95	
										50	65	40	77	37	96	
										55	66	44	78	40.7	97	
										58	67	48	79	44.4	98	
												52	80	48.1	99	
												56	81	51.8	100	
												60	82	55.5	101	
												64	83	59.2	102	
												68	84	62.9	103	
												72	85	66.4	104	
												76	86	70.3	105	
														74	106	
														77.7	107	
														81.4	108	
														85.1	109	
														88.8	110	
														92.5	111	
														96	112	
														99.5	113	
														103.6	114	
														107.3	115	
														110	116	

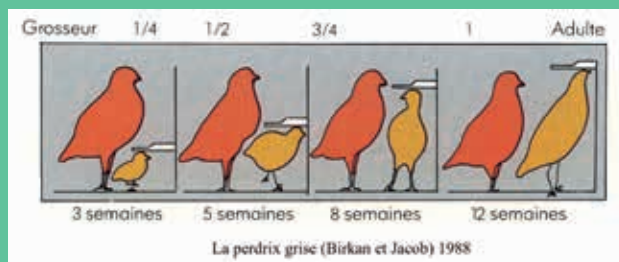
Estimation de l'âge d'une perdrix grise

Aux jumelles

Pour reconnaître l'âge d'un perdreau dans la nature, nous utilisons le critère de la taille.

- au quart de la taille de l'adulte, le perdreau a trois semaines
- à la moitié, il a cinq semaines
- au trois quarts, il a huit semaines
- à la hauteur de l'adulte à douze semaines.

Les jeunes, jusqu'à trois mois, ont également un profil plus allongé que les adultes.



Après prélèvement à la chasse

Il est possible de donner un âge précis au perdreau en utilisant la chronologie de la mue post-juvénile des rémiges primaires (grandes plumes des ailes) établie par Louis Bureau sur des perdreaux sauvages.

Chute des rémiges primaires chez la perdrix grise :

N° rémige	10	9	8	7	6	5	4	3
Age en jours de la chute de la rémige	24	27	33	39	47	55	67	86

Les rémiges primaires juvéniles (au nombre de dix) tombent successivement de l'intérieur vers l'extérieur de

l'aile, à un âge précis et régulier (la première et la deuxième ne tombent pas).

En pratique, il faut regarder l'aile par dessous et compter les rémiges primaires de l'extérieur vers l'intérieur de l'aile (sens inverse de la mue) jusqu'à trouver un trou ou la plus petite plume en tuyau en train de repousser. Il faut se reporter ensuite dans le tableau de Bureau avec le numéro du trou ou la longueur de la plume en train de repousser pour connaître son âge.

On peut ainsi connaître la date de naissance d'un perdreau et savoir lors d'une analyse d'un tableau de chasse s'il s'agit d'une première ponte ou d'un recoquetage (deuxième ponte après un échec de la première).



LES RENCONTRES

SAINT-HUBERT

VENEZ PASSER UN BON MOMENT DE CONVIVIALITE ENTRE CHASSEURS ET CHIENS

Chaque année, une sélection départementale est mise en œuvre dans le département de l'Aube. Une sélection régionale permet d'accéder à la finale nationale qui se déroule sur le mythique territoire du domaine de Rambouillet.

L'année dernière la sélection était de retour sur les terrains historiques de la société de chasse de Payns avec pour la première année la participation de la société de Savières.

Comme à leur habitude, l'accueil des chasseurs locaux était parfait.

Cette année, nous renouvellerons les Rencontres Saint Hubert départementales sur les communes de Payns et de Savières le Samedi 10 Octobre 2020.

Nous comptons de nouveau sur la fidélité de nos participants des dernières années.

Nous rappelons que l'objectif des Rencontres Saint Hubert, n'est pas de sélectionner le chien parfait primé par de multiples récompenses cynophiles.

Nous souhaitons simplement voir des chiens de chasse, qui travaillent en parfaite communion avec leur maître sur un parcours pratique. Quand ces conditions sont réunies, c'est une joute amicale sur un parcours de vingt minutes que les par-

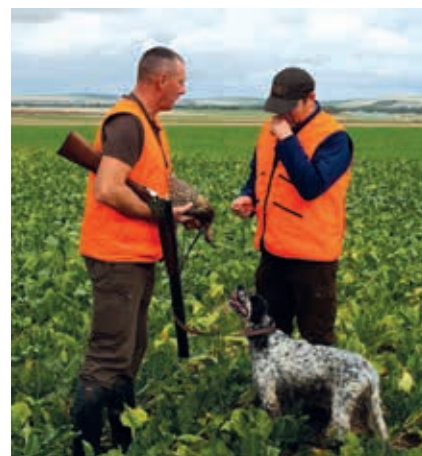
ticipants s'affrontent, en toute simplicité et convivialité.

Pour cela, plusieurs catégories sont proposées :

- Junior (avec chien d'arrêt ou spaniel)
- Chasseresse (avec chien d'arrêt ou spaniel)
- Chasseresse Trialisante (avec chien d'arrêt ou spaniel)
- Chasseur (avec chien d'arrêt)
- Chasseur trialisant (avec chien d'arrêt)
- Chasseur (avec chien spaniel)
- Chasseur trialisant (avec chien spaniel)
- Archer (avec chien d'arrêt ou spaniel)

Montant de l'engagement par chien : 20 € (gratuit pour les juniors)

Cette épreuve n'est donc absolument pas à comparer avec des Field trials qui sont des épreuves de sélection canine et qui ne sanc-



tionnent que le comportement du chien. Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous en vous rapprochant de la Fédération des Chasseurs de l'Aube en appelant le 03.25.71.51.11, le 06.85.91.06.21 ou le 07.69.58.11.97.

Vous pouvez également télécharger le formulaire d'inscription via le site internet de la : FDC10 : www.fdc10.org





BILAN DES ACCIDENTS DE CHASSE

2019-2020

En 20 ans, la tendance globale des accidents de chasse est à la baisse. Le nombre d'accidents a ainsi diminué de 41 % comparé à son niveau de 1999 et reste inférieur à la moyenne générale de ces vingt dernières années qui est de 158 victimes par an.

La saison 2019-2020 est malgré tout plus accidentogène que la précédente, avec 141 victimes contre 131. En 2019-2020, 11 accidents mortels ont eu lieu contre 7 durant la saison précédente.

Le nombre d'accidents mortels a toutefois chuté de 71% comparé à 1999 !

Cette saison, les accidents se sont produits lors de chasse :

- Au grand gibier pour 56%
- Au petit gibier à plume pour 36%
- Au petit gibier à poil pour 8%

Les auto-accidents ont augmenté, et ils se sont majoritairement produits lors de chasse au grand gibier. 90 % des victimes des accidents étaient des chasseurs.

Dans le cadre des battues organisées au grand gibier

- La matérialisation et le respect de l'angle des 30° pour les chasseurs postés.
- La prise en compte de son environnement depuis son poste pour bien déterminer les zones dangereuses.
- Le rôle des chefs de lignes pour les consignes détaillées sur chaque poste.

- Le comportement des traqueurs armés (proportionnellement plus à risque que les postés).

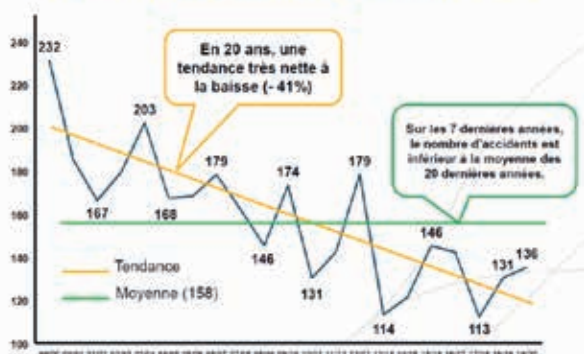
Dans le cadre de la chasse au petit gibier

- La non prise en compte de l'environnement additionnée aux tirs en direction des routes ou des habitations représentent près d'un accident sur deux. La prise en compte de l'environnement reste l'élément essentiel lors des chasses au petit gibier.
- Les manipulations des armes additionnées aux chutes constituent la deuxième cause principale des accidents au petit gibier (39 % des accidents).

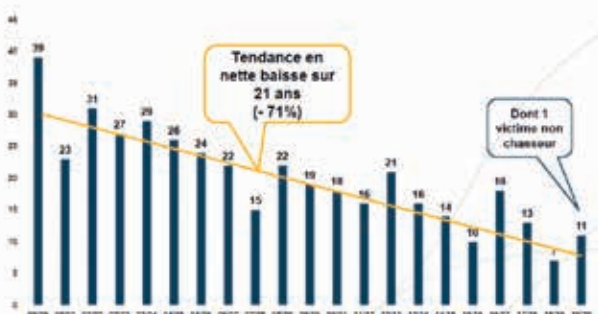
La sécurité est une priorité

Source : OFB / FNC – Réseau sécurité à la chasse

EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS



EVOLUTION DES ACCIDENTS MORTELS



Kit Sécurité 15 €

Sac Sécurité comprenant :

- 10 Jalons
- 5 Gilets fluo « Chef de ligne »
- 1 Panneau « Consignes de Sécurité »
- 5 Guides Sécurité

Option :

- Registre de Battue : 8 €
- Carte de votre territoire : Dès 35 €

Nous avons déjà abordé dans de précédents articles les différentes actions de monitoring des populations d'oiseaux migrateurs, en particulier sur les espèces chassables. Ces suivis, pilotés par les réseaux « Oiseaux de passage » et « Bécasses », issus du partenariat OFB (ex-ONCFS) et FNC / FDC, ont pour objectifs principaux de cerner la dynamique populationnelle de ces espèces et d'appréhender la phénoménologie de la migration. C'est dans ce cadre que la FDC 10 participe activement aux travaux du réseau « Bécasses » en organisant annuellement une dizaine d'opérations de capture et de baguage de bécasses des bois, *Scolopax rusticola* en nom scientifique. Avec près de 1100 mordorées baguées depuis 1997, les agents de l'OFB et de la FDC 10 ont alimenté la base de données nationale qui compte aujourd'hui plus de 135 000 individus bagués. Les principaux flux migratoires ont ainsi été déterminés soit par les reprises de bagues (informations sur un oiseau mort), soit par les contrôles de bagues (informations sur un oiseau vivant).

A une échelle locale, en gardant à l'esprit que cette espèce migratrice ne peut s'appréhender que dans un contexte global, nous avons regardé d'où venaient et où allaient les bécasses des bois que nous baguons...

Les données issues de 12 reprises de bagues à l'étranger ont permis de confirmer le positionnement stratégique du quart nord-est de notre pays en tant que porte d'entrée des effectifs migrateurs constituant le flux est-européen. En analysant les éléments fournis par ces données de reprises, on observe que 5 proviennent d'oiseaux prélevés en Espagne sur leur site d'hivernage et 6 sont issues de retours russes lors de la migration prénuptiale à destination des zones de reproduction.

Depuis 2015, le réseau « Bécasse », associé au Club National des Bécassiers, a donné une nouvelle dimension aux travaux sur la bécasse des bois, en lançant un vaste programme de suivi des migrations du scolopacidé à l'aide de balises Argos et de balises GPS. Les données recueillies via les balises Argos ont dans un premier temps permis de caractériser la migration prénuptiale et la fidélité des oiseaux sur leur site de reproduction.



Bécasse des bois équipée d'une balise GPS

A titre d'exemple, les localisations Argos d'une bécasse femelle, entre 2016 et 2019, ont permis de déterminer une zone de reproduction de 50 km x 100 km. Ces informations, qui confirment une certaine proximité interannuelle entre les signaux, démontrent également que les oiseaux sont plus mobiles sur leurs sites de reproduction que sur leurs zones d'hivernage.

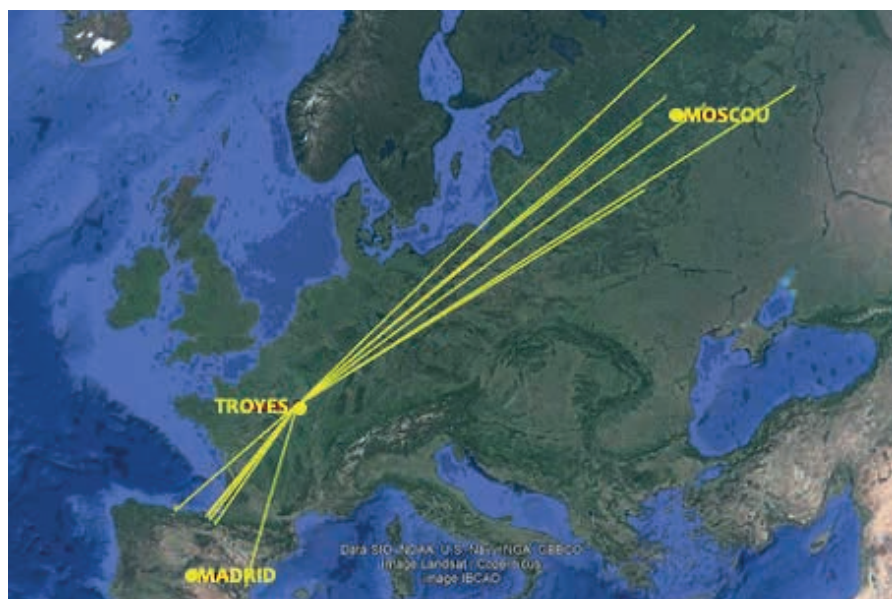


Localisations ARGOS de la bécasse Fontemarie sur sa zone de reproduction, région de Perm en Russie, entre 2016 et 2019

Concernant la migration postnuptiale, le matériel Argos équipé de panneaux solaires ayant montré ses limites de rechargement dans le temps, il a été décidé de poser des balises GPS afin d'avoir une meilleure connaissance sur cette période. Une expédition française s'est ainsi rendue en 2019 en Estonie, afin d'installer une douzaine de ces matériels sur des individus locaux avant leur départ en migration postnuptiale. Ce nouveau volet de l'étude des migrations de la bécasse des bois a permis pour la première fois d'équiper des oiseaux sur leur zone de reproduction principale, en scrutant particulièrement la première migration de juvéniles.

L'ensemble des résultats et l'évolution régulière des trajets migratoires sont accessibles depuis les sites de l'OFB et du CNB.

Enfin et nous vous le répétons régulièrement, si vous prélevez ou trouvez un oiseau bagué et/ou équipé d'une balise, veuillez nous contacter dans les plus brefs délais au 03.25.71.51.11. Les informations ainsi recueillies sont essentielles pour le suivi des populations aviaires.



Carte des reprises à l'étranger de bagues posées sur des bécasses des bois (*Scolopax rusticola*) dans le département de l'Aube (10)



un lieu unique

Plus de 850m²
dédiés à votre passion

CINÉ'TIR

Simulateur de tir à balles réelles,
UNIQUE DANS LA RÉGION

Tunnel de réglages à 50 m
Armuriers diplômés à votre service
Armes et Munitions • Occasions
Habillement et Accessoires de Chasse



Pont de l'Arche 10120 Saint-Germain

autrementchasse@gmail.com

www.autrementchasse.fr



Nouveau

Ouverture premier
trimestre 2021

